

Animateur :	Laurent Fouché
Membres présents :	Mme Véronique Autexier MM.Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Jean Guillen, Bruno Renon
Membre excusé :	Néant
Membre invité :	Néant
Membre absent :	Néant
Invité absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n° 25 du 23/03/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Report des rencontres
- Etude des forfaits

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence.

Validation du PV précédent

Le PV n° 25 de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification. ([LIEN](#))

Informations de l'animateur

Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Report des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
Division 1	0	F.C.C.L 2 – AS Brie	05/03/2022	16/04/2022	20h00
Division 2	A	AS St Yrieix 2 – CR Mansle	20/02/2022	06/04/2022	20h00
Division 2	A	CS St Angeau – CR Mansle	13/03/2022	17/04/2022	15h00
Division 2	B	AL St Brice – FC Nersac	27/03/2022	16/04/2022	20h00
Division 3	A	US.AM Montbron 2 - Abzac	12/03/2022	16/04/2022	20h00
Division 4	B	OFC Ruelle 3 – Taizé Aizie les Adjots	12/03/2022	16/04/2022	20h00
Division 4	E	AS Mosnac – ES Nercillac Réparsac	13/03/2022	10/04/2022	15h00
Division 5	A	Elan Charentais 3 – Chabanais 2	13/03/2022	17/04/2022	15h00

Décision 01 : Les membres de la Commission valident ces reports

2° - Etude des « Forfaits » du 26 et 27 mars 2022

- Championnat départemental D5

Poule D : C.S St Angeau 3 du 27 mars 2022 (2ème forfait)

Le club concerné sera débité de **30 Euros** en application des tarifs Généraux (2021/2022)

Décision 02 : Les membres de la Commission valident ce forfait

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

- Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

3° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club de l'AL St Brice du jeudi 24 mars 2022 - Demande de report – Avis favorable
- Courriel du club de l'US Chasseneuil du dimanche 27 mars 2022 - Demande de report de la dernière journée de championnat – Dossier mis en instance par la Commission des compétitions « seniors ». Cette demande sera de nouveau étudiée, début mai, en prenant en compte le classement des équipes concernées.

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 30/03/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°25 du 23/03/2022	Validé	-	-
1	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Etude des Forfaits du 26 et 27 mars 2022	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 06 avril 2022 à 17h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

L'animateur
Fouché Laurent



Le Secrétaire
Brandy Philippe

